

PROGRAMME DE FORMATION**Manipulation des extincteurs***Formation à la sécurité au poste de travail — première intervention sur un départ de feu*

Durée	1 à 2 heures, selon l'effectif et la configuration du site
Effectif	2 à 15 participants par groupe
Public concerné	Tout le personnel de l'établissement, quel que soit le poste occupé
Prérequis	Aucun prérequis. La formation nécessite de comprendre le français parlé et d'être en capacité physique de manipuler un extincteur.
Modalité	Formation en présentiel, en intra, dans les locaux de l'établissement ou sur une aire extérieure sécurisée
Zone d'intervention	Région Auvergne-Rhône-Alpes

1. PRÉSENTATION

Cette formation courte se concentre sur un seul geste, mais le plus décisif : savoir attaquer un départ de feu avec le bon extincteur, avant qu'il ne devienne un incendie.

Elle ne traite pas l'évacuation, qui fait l'objet d'une formation distincte. Elle répond à l'établissement qui souhaite, en une à deux heures, que chaque salarié ait manipulé au moins une fois un extincteur sur un feu réel.

Chaque participant éteint personnellement un départ de feu. C'est la seule façon de savoir, le jour venu, que l'on est capable de le faire.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette action répond aux obligations de l'employeur en matière de sécurité incendie :

- Article L. 4121-1 du Code du travail : obligation générale de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.
- Article R. 4227-28 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.
- Article R. 4227-39 du Code du travail : le personnel apprend à se servir des moyens de premier secours lors d'exercices périodiques.
- Article L. 6313-1 du Code du travail : action de formation concourant au développement des compétences, éligible à une prise en charge par un opérateur de compétences.

3. OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ

Rendre chaque participant capable d'attaquer un départ de feu avec le moyen d'extinction adapté, en sécurité, et de donner l'alerte, dans la limite de ce qui peut être maîtrisé sans mise en danger.

Au sens de l'article L. 6313-2 du Code du travail, cette action constitue un parcours pédagogique permettant d'atteindre cet objectif professionnel.

4. COMPÉTENCES VISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque compétence est formulée de façon opérationnelle et fait l'objet d'une évaluation identifiée, conformément aux indicateurs 5 et 11 du Référentiel National Qualité.

Compétence visée	À l'issue, le participant est capable de...	Modalité d'évaluation
C1 — Reconnaître la nature du feu	Identifier la classe de feu à laquelle il est confronté et les risques de propagation associés	Questionnement en situation et QCM final
C2 — Choisir le moyen d'extinction adapté	Associer la classe de feu à l'agent extincteur approprié, lire le pictogramme de l'appareil et justifier son choix	Choix argumenté devant le groupe avant chaque manipulation
C3 — Mettre en œuvre un extincteur	Décrocher, dégoupiller, se positionner à bonne distance, attaquer la base des flammes et contrôler le résultat	Épreuve pratique individuelle sur feu réel, grille d'observation à 5 critères
C4 — Donner l'alerte et renoncer à temps	Alerter selon la procédure de l'établissement et identifier le moment où il faut cesser d'intervenir et se mettre en sécurité	Mise en situation et questionnement

5. CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 — Ouverture

- Accueil et présentation du déroulé
- Recueil des situations à risque propres à l'établissement

Module 2 — Le feu en dix minutes

- Le triangle du feu
- Les classes de feux : A, B, C, D et F
- Les modes de propagation et le danger des fumées

Module 3 — Les extincteurs

- Les agents extincteurs : eau, eau avec additif, CO₂, poudre
- Lire le pictogramme et l'étiquette d'un extincteur
- Où sont les extincteurs de l'établissement et à quoi servent-ils
- La couverture anti-feu

Module 4 — Manipulation sur feux réels

- Démonstration commentée par le formateur
- Manipulation individuelle : chaque participant éteint au minimum un départ de feu
- Feu de liquide, feu de solide et, selon le contexte, feu d'huile de friture
- Débriefing après chaque passage

Module 5 — Alerter et savoir renoncer

- La procédure d'alerte de l'établissement

- L'alerte aux sapeurs-pompiers et le contenu du message
- Les limites de la première intervention : quand s'arrêter

Module 6 — Clôture

- QCM d'évaluation des acquis
- Renseignement du registre de sécurité
- Questionnaire de satisfaction

6. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Format court, centré sur la pratique : l'essentiel du temps est consacré à la manipulation
- Démonstration commentée puis reproduction par chaque participant
- Apports théoriques réduits au strict nécessaire
- Situations tirées de l'activité réelle de l'établissement

Matériel mobilisé

- Générateur de flammes écologique Baugey® — feux réels sans pollution
- Extincteurs à eau pulvérisée avec additif et extincteurs CO₂
- Couverture anti-feu
- Supports de synthèse remis à chaque participant

7. POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE

Un échange préalable avec le commanditaire identifie les risques de l'établissement, les moyens d'extinction en place et le niveau des participants. Le tour de table d'ouverture complète ce repérage.

8. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Évaluation formative continue pendant les manipulations
- Observation individuelle sur grille à cinq critères lors de l'épreuve pratique
- QCM d'évaluation des acquis en fin de session
- Feuille d'émargement signée par les participants et le formateur
- Questionnaire de satisfaction à chaud

9. SANCTION DE LA FORMATION

- Certificat de réalisation remis à chaque participant, conformément à l'article D. 6313-3-1 du Code du travail
- Attestation de présence transmise à l'employeur
- Supports pédagogiques remis aux participants

10. PROFIL DU FORMATEUR

- Formation animée par un sapeur-pompier en activité
- Expérience opérationnelle du secours à personne et de la lutte contre l'incendie
- Formateur en prévention et sécurité au travail, à jour de ses qualifications
- Intervenant en prévention des risques professionnels enregistré sous le n° 8906299

- Les compétences de chaque intervenant sont vérifiées et documentées par ESFORMA avant toute intervention : diplômes, attestations de qualification et expérience professionnelle sont conservés au dossier

11. MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription par demande de devis à contact@esforma.fr ou au 06 29 38 65 40. Le devis est établi sous 48 heures ouvrées.

La session est planifiée d'un commun accord, avec un délai minimum de 15 jours ouvrés entre la validation du devis et le démarrage de la formation, sous réserve de disponibilité. Un délai plus court peut être étudié en cas d'urgence.

12. TARIF

Tarif établi sur devis personnalisé, selon l'effectif, la durée et le lieu de la formation. Devis gratuit sous 48 heures ouvrées.

TVA non applicable — article 293 B du Code général des impôts.

Formation susceptible d'être prise en charge par votre OPCO au titre du développement des compétences.

13. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations ESFORMA s'inscrivent dans une politique d'égalité des chances. Toute personne en situation de handicap souhaitant suivre cette formation est invitée à se signaler dès la demande de devis, afin que les adaptations nécessaires soient étudiées ensemble.

Référent handicap : Emmanuel SEGURA — 06 29 38 65 40 — contact@esforma.fr

14. VALIDITÉ ET RECYCLAGE

Aucun texte réglementaire ne fixe de durée de validité à cette formation. L'article R. 4227-39 du Code du travail impose des exercices périodiques, dont la fréquence recommandée est d'au moins une fois par an.

ESFORMA recommande un renouvellement tous les deux ans. Pour un établissement souhaitant traiter également l'évacuation, la formation « Sécurité incendie, manipulation des extincteurs et évacuation » de 2 à 3 heures est plus adaptée.

15. CONTACT

SEGURA ESFORMA — Emmanuel SEGURA

200 rue du Cinier - 01480 Jassans-Riottier

06 29 38 65 40 — contact@esforma.fr — www.esforma.fr